



Commune de Bossonnens

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bossonnens sont convoqués en Assemblée communale le **lundi 22 mai 2023 à 20h00 à la salle polyvalente de l'école, route de Vevey 31.**

- Ordre du jour :**
- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2022 (ne sera pas lu)**
 - 2. Diminution au 1^{er} janvier 2022 du coefficient de l'impôt communal de 93% à 90% sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales**
 - 2.1 Rapport de la Commission financière
 - 2.2 Vote
 - 3. Comptes 2022**
 - 3.1 Comptes de résultat
 - 3.2 Comptes d'investissement
 - 3.3 Présentation du bilan
 - 3.4 Rapport de l'organe de révision
 - 3.5 Rapport de la Commission financière
 - 3.6 Vote
 - 4. Investissement complémentaire 2023 : assainissement installation électrique et luminaires de l'école**
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Vote
 - 5. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux**
 - 5.1 Information : diminution de la taxe sur l'épuration
 - 6. Divers**

Le Conseil communal

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les comptes, ainsi que le rapport de gestion peuvent être consultés auprès du secrétariat durant les heures d'ouverture du bureau communal, 10 jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site Internet www.bossonnens.ch.

C'est avec plaisir que nous partagerons le verre de l'amitié à l'issue de l'assemblée.